

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE- D'ORLEANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 9 janvier 2006, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès verbaux des 5 et 14 décembre 2005.
3. Résolution embauche nouveau directeur-général / secrétaire-trésorier.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution autorisant Marco Langlois à signer les chèques. (Caisse populaire)
7. Adoption et résolution des dépenses incompressibles.
8. Résolution personne désignée. (Inspecteur agraire)
9. Résolution autorisant la location d'un photocopieur.
10. Résolution autorisant l'achat d'un nouvel ordinateur.
11. Résolution formation des nouveaux élus.
12. Résolution cotisation et formation ADMQ.
13. Résolution au sujet de l'entente spécifique avec le Procureur général pour le traitement des constats d'infraction émis par la S.Q. sur les routes numérotées.
14. Demande de financement Club Optimiste de l'Île d'Orléans.
15. Résolution délai accordé à Monsieur Régent Picard
16. Résolution signature entente protection
17. Varia M.R.C.
18. Période de questions.
19. Levée de l'assemblée.

06-001

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Carmen Blouin et secondé par Dominique Labbé
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-002

ITEM 2 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 5 et 14 DÉCEMBRE 2005.

L'Adoption des procès-verbaux est proposée par Jean Rompré et secondé par Lina Labbé, en ajoutant la modification suivante à la résolution #05-108 du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2005. La résolution aurait dû se lire comme suit :

***ATTENDU QUE** Les voies publiques suivantes : chemin du Moulin, rue Lemelin, chemin du Quai et route d'Argentenay sont propriétés municipales.*

***ATTENDU** Le mémoire et la pétition signée par quelque 175 citoyens de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tel que déposé à l'assemblée du Conseil municipal, le 7 février 2005.*

***Il est proposé** par M. Jean Rompré et secondé par M. Yoland Dion pour fin de discussion, que les dits chemins, route et rue (du Moulin, du Quai, d'Argentenay et Lemelin) soient traités équitablement et qu'en conséquence la taxe de secteur, appliquée actuellement au seul chemin du Quai soit supprimée à l'occasion du prochain budget.*

Cette résolution a été rejetée par la majorité des élus soit 5 contre 1.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

06-003

**ITEM 3 RÉSOLUTION EMBAUCHE NOUVEAU DIRECTEUR-GÉNÉRAL /
 SECÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Carmen Blouin que M. Marco Langlois soit nommé directeur-général / secrétaire-trésorier pour une période de probation de 6 mois.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-004

**ITEM 4 CORRESPONDANCE
 RÉSOLUTION PROGRAMME NATIONAL
 D'APPROVISIONNEMENT EN EAU**

CONSIDÉRANT QUE L'agriculture et le tourisme sont des moteurs importants de l'économie de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT QUE Les changements climatiques et les critères de qualité du marché de plus en plus élevés occasionnent une hausse des besoins en eau d'irrigation pour les cultures ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Jean Rompré que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie le syndicat de l'U.P.A. de l'Île d'Orléans dans sa démarche visant la faisabilité technico-économique de différentes avenues permettant de solutionner les problématiques d'approvisionnement en eau pour les cultures de plein champ.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-005

ITEM 5 ADOPTIONS DES DÉPENSES

LISTE DES DÉPENSES

M.R.C. « ordure »	5 702.13
Yoland Dion	463.56
Carmen Blouin	160.46
Lauréanne Dion	160.46
Jacques Drolet	160.46
Dominique Labbé	160.46
Lina Labbé	160.46
Jean Rompré	160.46
M.R.C. Île d'Orléans	249.50
Sylvie Beaulieu	565.57
Réjean Guay	499.00
Yoland Dion	146.40
Carmen Blouin	50.00
Lauréanne Dion	50.00
Jacques Drolet	50.00
Dominique Labbé	50.00
Lina Labbé	50.00
Jean Rompré	50.00
Renée Duchaine	382.48
Sylvie Beaulieu	565.57
Réjean Guay (Essence)	40.00
Buffet Maison le traiteur d'Orléans	105.53
Yoland Dion	111.46
Oricom Internet	36.70
Hydro-Québec	2 139.99
M.R.C. Île d'Orléans	3 317.41
Club de motoneiges des Sorciers	75.00
Poly-Energie	711.76
Fond de l'information foncière	12.00
P.E. Pageau	29 968.61
Les huiles S Giguère	1 775.78
Denis Asselin	1 610.65
Bell Mobilité	10.09

Bell Canada	155.86
J Morency	42.38
Hydro Québec	490.90
Bureau en gros	68.79
Garage Dallaire	81.42
Société canadienne des postes	47.46
Quincaillerie Létourneau	1 562.72
Min. des finances D.A.S.	1 090.09
Rec. Gén. Du Canada D.A.S.	698.14
Assurance-vie	561.20
Carra	746.19
Société canadienne des postes	58.89
Marco Langlois	149.22
Sylvie Beaulieu	719.84

TOTAL 56 271.72

COMPTES À PAYER

Transport adapté Orléans	1 575.00
Renée Duchaine	315.00
Réjean Guay (Patinoire)	684.00
Réjean Guay (Déneigement)	152.00
Réjean Guay (Entretien)	205.00
Astronicor (Sys. d'alarme)	220.85
A.D.M.Q. (Cotisation annuelle)	503.32
PG Mensys	2 806.84

TOTAL 6 642.01

L'adoption des dépenses est proposée par Lauréanne Dion et secondé par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites
ci haut.

Marco Langlois
Dir-gén / sec-trés

06-006

**ITEM 6 RÉSOLUTION AUTORISANT MARCO LANGLOIS À SIGNER LES
CHEQUES (CAISSE POPULAIRE)**

Il est proposé par Jean Rompré et secondé par Carmen Blouin que M. Marco Langlois soit
autorisé à signer (Conjointement avec le Maire) les chèques pour la municipalité de Saint-
François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-007

**ITEM 7 ADOPTION ET RÉSOLUTION DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES**

ATTENDU QUE le directeur-général / secrétaire-trésorier devra assurer le bon
fonctionnement du budget municipal.

ATTENDU QUE le budget comprend des dépenses incompressibles.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé
Que le conseil adopte les dépenses incompressibles et autorise le directeur-général /
secrétaire/trésorier et le maire à payer les dépenses incompressibles.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

LÉGISLATION 02.100.00

110 Rémunération – maire - conseiller

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE 02.130.00

110 rémunérations directeur-général / secrétaire-trésorier

200 Cotisation de l'employeur

321 Frais de poste

331 Téléphone

340 Information (journal municipal)

GREFFE 02.140.00

Droit de mutation

AUTRES 02.190.00

920 Quote-part MRC générale

SÉCURITÉ PUBLIQUE 02.200.00

431 Services de Police S.Q.

TRANSPORT 02.300.00

ECLAIRAGE DES RUES 02.340.00

681 électricité

COLLECTE ET TRANSPORT DÉCHETS DOMESTIQUES

491 contrat enlèvement des vidanges

LOISIR ET CULTURE 02.700.00

CENTRE COMMUNAUTAIRE 02.701.20

Dépenses d'édifice (Annexe B)

PARC ET TERRAINS DE JEUX 02.701.50 (HALTE ROUTIÈRE)

681 électricité

ITEM 8 RÉSOLUTION PERSONNE DÉSIGNÉE (INSPECTEUR AGRAIRE)

06-008

ATTENDU QUE L'entrée en vigueur le 1er janvier 2006 de la *loi sur les compétences municipales* (P.L. 62) abroge les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires selon les dispositions du Code municipal.

ATTENDU QUE Le conseil désigne Madame Line Labbé pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ATTENDU QUE La rémunération et les frais admissibles de Madame Line Labbé sont les suivants :

- Ouverture du dossier : 20\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 20\$/ hre
- Déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.) transmission de documents, etc.) : selon les coûts réels.
- Frais de déplacement : 0.40\$/ km

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carmen Blouin et secondé par Lauréanne Dion que Madame Line Labbé soit nommée personne désignée. Madame Lina Labbé se retire de la discussion pour éviter un conflit d'intérêt personnel.

Adopté à la majorité des élus 4 pour 1 abstention.

06-009

**ITEM 9 RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION D'UN
PHOTOCOPIEUR**

Il est proposé par Jean Rompré et secondé par Lina Labbé que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans loue un photocopieur Toshiba pour une période de 5 ans au coût de 95.00 \$/ mois plus *0.011\$/ la copie.

*Inclut pièces, poudre, main d'œuvre et carte informatique. De plus, ce nouvel appareil servira aussi de fax, donc nous économiserons les cartouches de poudre du fax.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-010

**ITEM 10 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN NOUVEL
ORDINATEUR**

Il est proposé par Carmen Blouin et secondé par Lauréanne Dion que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans fasse l'achat d'un nouvel ordinateur de Micro-Pc Amy enr au montant de 2 414.38\$. Incluant tous les transferts de logiciels. (PG inclus)

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-011

ITEM 11 RÉSOLUTION FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS.

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé qu'un montant de 667.14 \$ soit accordé pour la formation des 2 nouveaux conseillers. (Carmen Blouin et Jean Rompré, 2 modules de formation)

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-012

ITEM 12 RÉSOLUTION FORMATION ADMQ

Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Carmen Blouin d'autoriser M. Marco Langlois dir-gén / sec-trés à participer à 2 cours de formation les 15 février 2006 et 17 mai 2006. (Indicateurs municipaux et nouvelles compétences municipales) Pour un montant de 333.57 \$

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-013

**ITEM 13 RÉOLUTION AU SUJET DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE AVEC LE
PROCUREUR GÉNÉRAL POUR LE TRAITEMENT DES
CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR LA S.Q. SUR LES ROUTES
NUMÉROTÉES.**

ATTENDU QUE La M.R.C. de la Côte-de-Beaupré a la possibilité de conclure une entente avec le Procureur général du Québec relativement au traitement des constats d'infraction délivrés en vertu du *Code de sécurité routière* ou à la *Loi sur les véhicules hors route* sur les routes entretenues par et pour le ministère des Transports comprises dans le territoire sur lequel la cour municipale a compétence.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu copie du projet d'entente le 21 décembre 2005 à intervenir entre la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré et le Procureur général du Québec.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est favorable à la conclusion de ladite entente.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carmen Blouin et secondé par Jean Rompré de faire savoir à la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré et au Procureur général du Québec que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ne s'oppose pas à la conclusion de l'entente relative au traitement des constats d'infraction par la cour municipale de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré sur les routes du ministère des Transports.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-014

**ITEM 14 DEMANDE DE FINANCEMENT CLUB OPTIMISTE DE L'ÎLE
D'ORLÉANS**

Il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Lina Labbé qu'un montant de 50.00\$ soit accordé au Club Optimiste de l'Île d'Orléans pour l'année 2006.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-015

ITEM 15 RÉOLUTION DÉLAI ACCORDÉ À MONSIEUR RÉGENT PICARD

Il est proposé par Jean Rompré et secondé par Lina Labbé qu'un délai, jusqu'au 28 février 2006, soit accordé à Monsieur Régent Picard dans le dossier qu'il l'oppose à la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

06-016

ITEM 16 RÉOLUTION SIGNATURE ENTENTE PROTECTION INCENDIE

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection des incendies ;

ATTENDU QUE Cette entente abroge toute autre entente conclue précédemment ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carmen Blouin et secondé par Jean Rompré que M. Yoland Dion Maire et M. Marco Langlois dir-gén / sec-trés soit autorisé à signer l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 17 VARIA M.R.C.

Les membres du conseil souhaite inviter Madame Chantal Cormier directrice générale du C.L.D. de l'Île d'Orléans lors de la prochaine assemblée de travail du 30 janvier 2006, dans le but d'obtenir des éclaircissements sur la mission et l'utilité du C.L.D..

ITEM 18 PERIODE DE QUESTIONS

ITEM 19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 22 H 05.